Image not found or type unknown

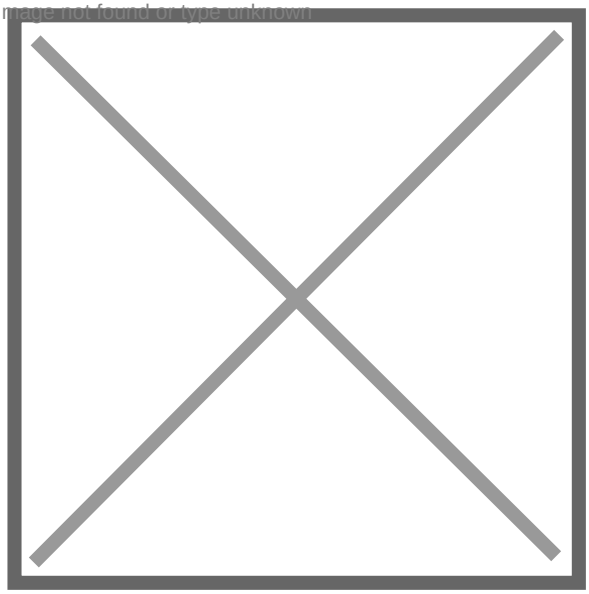

Présence de mérules dans la maison

Par **jeanpierrecapi**, le **05/09/2013** à **12:59**

Bonjour,
je suis locataire d'une maison ancienne depuis 1 ans et viens de constater que suite à une infiltration d'eau des auréoles commençaient à apparaitre sur le mur de montée d'escalier au fils des mois.Donc j'en ai avisé l'agence qui gère cette location mais comme celle-ci était surchargé de travail entre temps des champignons faisaient leurs apparitions dans les escaliers jusque dans la cave de l'autre côté du mur.Après mon rappel à l'agence des professionnels sont intervenu et ont constatés que c'est le merule et qu'un traitement est à effectuer;trouver la source de l'infiltration ,traiter en 2°temps en cassant une partie du mur entre cave et escalier car inaccessible autrement.
Mes questions sont les suivantes:
Est-ce un champignon nocif pour la santé des humains et animaux(chat)?car depuis plusieurs semaines 3 personnes de la famille toussons en permanence et traitement du médecin n'y fait rien d'après son diagnostique (toux classique).
Dois-ton quitter les lieux pendant les travaux(si travaux)
ou considérer cette maison comme insalubre?.
Merci de vos réponses .
Cordialement.

Par **Myriamm**, le **10/09/2013** à **17:50**

Le soucis avec la mérule c'est que les spores sont potentiellement dangereux pour la santé. Donc on peut partir du principe que oui l'air ambiant de l'habitation va être toxique, les spores étant véhiculés dans l'air. Inhalés, ils peuvent provoqués diverses maladies respiratoires : une petite allergie, une sinusite, une bronchite ou de l'asthme.

Faites un diagnostique par une professionnel, et à partir de là vous saurez si votre logement est considéré ou pas comme insalubre.
(source : http://www.aktifimmo.com)

Par **jeanpierrecapi**, le **11/09/2013** à **12:04**

Bonjour,
merci Myriamm de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés